

Département de l'Orne Arrondissement de Mortagne Canton du Theil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mâle

L'an **deux mil treize**, le **dix décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de

Mâle.

Nombre de conseillers <u>Date de convocation du Conseil Municipal</u>: 2 décembre 2013

En exercice: 14
Présents: 13
Votants: 13

HOOD, GALPIN, MM. POLICE, CHAUVIN.

Absent excusé: M. ETOURNAY

Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

OBJET:

- Approbation du dernier compte-rendu
- Syndicat Intercommunal Percheron d'Electrification :
 - . Transfert des réseaux d'électrification au profit du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne,
 - . Enfouissement de réseaux à prévoir.
- Recensement de la population : nomination des agents recenseurs et rémunération
- SIVOS: information concernant les nouveaux rythmes scolaires
- Numérotation au « Chêne Vert »
- Cimetière : compte-rendu de la commission du 15 novembre
- Salle polyvalente : point sur le coordonnateur SPS et proposition du devis d'ERDF
- Questions diverses.

Madame le Maire demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Cadres poubelles : vote de crédits complémentaires (travaux en régie).

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2013.

Syndicat Intercommunal Percheron d'Electrification (SIPE)

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal ne doit pas délibérer dès maintenant sur le transfert des réseaux d'électrification au profit du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIPE doit être transféré à compter du 1^{er} janvier 2014 au Syndicat Départemental.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les enfouissements de réseaux pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de prévoir les enfouissements de réseaux au lotissement « Le Chêne Vert » ainsi que « rue de la Charmoye » (ancienne voie communale « Le Chêne Vert »),
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette délibération.

Recensement de la population

Nomination d'un coordonnateur communal : recensement 2014

Madame le Maire informe que la commune de Mâle fait partie des communes qui devront procéder

au recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2014.

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) demande de nommer un coordonnateur communal, qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement, qui assurera l'encadrement des agents recenseurs, le suivi de la collecte...

Madame le Maire indique qu'elle a proposé ce poste à Mme RONDEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de nommer Mme RONDEAU coordonnateur communal par arrêté,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en découlant.

Des agents recenseurs devront également être nommés.

Nomination des agents recenseurs et rémunération

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Mme RONDEAU, coordonnateur du recensement sur la Commune, fait le point sur la préparation de l'action et présente la démarche au Conseil Municipal.

Dans le cadre de la préparation des opérations de ce recensement, Madame le Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de fixer le nombre des agents recenseurs qui seront chargés de la collecte des informations et de déterminer le montant de leur rémunération, sachant que la Commune percevra une dotation forfaitaire de recensement calculée sur la base de 1.72 € par labitant et 1.13 € par logement. Les agents seront rommés par arrêtés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le nombre d'agents recenseurs à deux,
- de verser à chacun une rémunération forfaitaire calculée selon le nombre d'habitants (1.72 € par habitant) et selon le nombre de logements (1.13 € par logement) incluant les frais kilométriques et les séances de formation,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014,
- de charger Madame le Maire à prendre les arrêtés réglementaires de nomination

Les agents recenseurs seront Mme Karine HAUDEBOURG et M. Alain MET.

SIVOS: information concernant les nouveaux rythmes scolaires

Madame le Maire indique que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place en septembre 2013 sur les écoles de Mâle et La Rouge. Des animateurs sont présents dans les écoles pour animer les ateliers avec des bénévoles du Club de l'Amitié et du Temps Libre : différentes activités sont proposées (jardinage, cuisine, vannerie, ...). La fleuriste Malys du Theil-sur-Huisne est venue bénévolement animer un atelier pour créer des compositions de Noël. Une initiation à l'anglais aura lieu en janvier et un intervenant musique est recherché.

Numérotation au « Chêne Vert »

Madame le Maire indique que la commission « Aménagement du territoire » s'est réunie afin d'harmoniser les numéros des habitations de la voie communale « le Chêne Vert » et de tenir compte des nouvelles constructions. Il serait nécessaire de revoir la numérotation de cette voie.

Afin de faciliter la distribution du courrier, Madame le Maire propose également de rebaptiser cette voie. Après réflexion, la commission propose de rebaptiser cette voie « Rue de la Charmoye ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rebaptiser la voie communale « Le Chêne Vert » par « rue de la Charmoye »,
- de revoir la numérotation de la « rue de la Charmoye » (ancienne voie communale « le Chêne Vert »), côté gauche pour les numéros impairs et côté droit pour les numéros pairs (en partant du lotissement) et d'attribuer les numéros de voirie du n°1 au n°37 pour le côté impair, et le numéro de voirie n°20 au 22 bis pour le côté pair, conformément au plan annexé à la présente délibération,
- de charger Madame le Maire d'en informer les services compétents du Centre des Impôts de Saint-Langis-les-Mortagne, La Poste, France Telecom et ERDF,
- de prévoir l'achat de nouvelles plaques.

Des courriers vont être adressés aux riverains concernés.



Cimetière : compte-rendu de la commission du 15 novembre 2013

Madame le Maire indique que lors de la commission du 15 novembre 2013, 6 familles étaient présentes. Un procès-verbal a été dressé. Il a été transmis aux familles concernées pour signature et affiché à la porte du cimetière.

Concernant le mur du cimetière qui fissure, des témoins avaient été posés et il semblerait que la fissure se soit resserrée. Des relevés seront faits régulièrement.

Salle polyvalente

Point sur le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Madame le Maire rappelle qu'un courrier en date du 21 octobre 2013 avait été transmis à M. POTIER, coordonnateur SPS, rappelant les différents manquements qui avaient pu être constatés dans l'exécution de sa mission. Le courrier transmis en recommandé n'a pas été réceptionné et il ne s'est pas présenté aux différentes réunions auxquelles il était convoqué. Aucun compte-rendu, ni plan de retrait et encore moins de préconisations n'ont été fournis à la commune.

Madame le Maire s'est rendu avec M. BOIMARE, Conseiller Municipal, à Courville-sur-Eure, au bureau de M. POTIER afin d'essayer de le rencontrer mais la porte était close.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de résilier le contrat conclu avec M. POTIER, coordonnateur SPS,
- charge Madame le Maire de transmettre un courrier à M. POTIER l'informant de cette décision,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en découlant.

Choix d'un nouveau coordonnateur SPS

Madame le Maire indique que suite à la décision de résilier le contrat avec le coordonnateur SPS, il y a lieu de retenir un nouveau cabinet.

Deux devis ont été demandés :

- DIVARET Michel de Cherreau (72) pour un montant de 1 198.50 € HT (1 438.20 € TTC),
- Sarl PIERRE SPS pour un montant de 1 790.00 € HT (2140.84 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir le devis de M. DIVARET Michel de Cherreau (72) pour un montant de 1 198.50 € HT (1 438.20 € TTC).
- les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Devis ERDF: salle polyvalente

Madame le Maire rappelle qu'un devis a été demandé à ERDF afin de modifier le raccordement électrique de la salle polyvalente en raison des travaux.

Le devis s'élève à 532.28 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis d'ERDF d'un montant de 532.28 € TTC,
- les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Madame le Maire présente un tableau récapitulatif des différentes factures déjà réglées concernant les travaux de la salle polyvalente et indique que Monsieur LAFITTE (électricien) va nous transmettre un avenant pour les modifications électriques suite au raccordement en triphasé.

<u>Cadres poubelles : vote de crédits complémentaires</u> (travaux en régie)

DM N • 5

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses de fonctionnement ont été engagées pour des travaux en régie, dans le cadre de la réfection de cadres poubelles. Les crédits étant insuffisants au chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre section », il y a lieu de procéder aux

régularisations.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ces régularisations et vote les crédits nécessaires soit :

<u>Section investissement</u> :		<u>D</u>	<u>R</u>
040 - 2188	Autres immobilisations corporelles	560.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		560.00 €

Section fonctionnement:

Immobilisations corporelles		560.00 €	
Virement à la section d'investissement	560.00 €		
Entretien réparations bâtiments	- 560.00 €		
Fournitures de petits équipements	560.00 €		
	Virement à la section d'investissement Entretien réparations bâtiments	Virement à la section d'investissement560.00 €Entretien réparations bâtiments- 560.00 €	

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants ainsi que toute pièce relative à cette opération.

Questions diverses

• Eaux pluviales au Chêne Vert

L'entreprise STAR doit commencer les travaux sur le réseau d'eau pluviale au Chêne Vert dans le courant de la semaine 41.

• Chemin de Charabaux

Monsieur SAUVEE a rencontré notre expert en assurance concernant la partie basse qui avait été endommagée par un riverain lors de travaux. Un devis a été demandé. L'entreprise PIGEON (ex. STAR) a répondu pour un montant de 3 671.09 € TTC sans réfœtion de la partie haute. Une négociation est en cours puisque le riverain avait déjà réparé une partie du chemin et M. SAUVEE, Adjoint, propose de faire une quote-part entre le riverain concerné, l'entreprise qui avait déjà réparé le chemin après les travaux et la Commune.

M. SAUVEE, Adjoint, indique qu'une partie des eaux d'assainissement d'un riverain descendent sur la partie haute du chemin et le détériore. Un courrier va lui être adressé prochainement.

• Chemin de la Carrière

Le chemin a été endommagé par le passage d'une moissonneuse notamment la partie du chemin devant le n° 3 rue d'Huisne ainsi que le champ de M. MAY, puisque la moissonneuse a dû ressortir par celuici. L'agriculteur a demandé s'il était envisageable d'élargir le chemin : la commission Voirie se rendra sur place pour apprécier cette demande.

• Proposition boîte codex de la Poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de La Poste, des boîtes codex (boîtes aux lettres regroupées) vont être mises en place à « La Malbroue » ainsi qu'à « La Renarderie ».

• Distribution des colis

Les colis seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

• Discothèque

Des riverains de la discothèque se plaignent de nuisances sonores : un courrier doit être transmis en mairie.

• Vœux de l'Equipe Municipale

La cérémonie traditionnelle des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à 11 h 30 à la salle polyvalente « Georges Voisin ».

• Assainissement

M. POLICE, Conseiller Municipal, indique qu'il serait bien que les dates de la période d'abonnement soient précisées sur les factures, comme cela l'était auparavant. Le nécessaire sera fait pour les prochaines factures. Il est précisé que pour les factures qui viennent d'être établies, la période d'abonnement est du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.

• Réunions de Conseil Municipal

Dorénavant, les réunions du Conseil Municipal se dérouleront le mardi à 18 h, au lieu de 20h.

Séance levée à 20 h 15

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS